

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1964

AMENDEMENT

présenté par
M. Bovet, M. Allisio, M. Bigot, M. Buisson, M. Boulogne, M. Casterman, M. Chenu,
M. de Fleurian, M. Dragon, Mme Alexandra Masson, M. Dessigny, M. Fouquart, Mme Hamelet,
Mme Galzy, M. Golliot, M. Jolly, Mme Josserand, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, M. Pfeffer,
M. Rambaud, M. Renault, Mme Roy, M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Aide publique au développement »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	3 000 000
TOTAUX	0	3 000 000
SOLDE	-3 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli à l'amendement 1870.

Le présent amendement prévoit de minorer d'un montant de 3 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 01 – « Fonds de solidarité pour le développement » du programme 384 – « Fonds de solidarité pour le développement », la contribution française à l'initiative multibailleurs CREWS (« Climate Risk and Early Warning Systems »).

Cette initiative relève d'une action internationale non obligatoire et la France finance déjà un grand nombre de structures poursuivant exactement les mêmes objectifs (Fonds vert pour le climat, APD bilatérale climat via l'AFD...). Le CREWS est redondant car ce qu'il finance existe déjà ailleurs, souvent avec des budgets beaucoup plus importants et une gouvernance plus structurée.

Par ailleurs, depuis 2015, la participation financière de la France au CREWS représente plus de 30 millions d'euros, un effort très significatif dans un contexte de dégradation continue de nos comptes publics.

Cet amendement propose donc de rationaliser notre effort budgétaire, en supprimant une dépense dont la plus-value stratégique immédiate pour notre pays demeure limitée.